

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 12 mars 2024 nommant le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP, section génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier, à la session 2024,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Romain ANDRIETTI
Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Laurent MAR
Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU